



Les Folies Germinoises n°12

Pour la 12^{ème} édition des Folies Germinoises, **dimanche 09 juin 2024** de 10h à 18h le comité des Fêtes de Saint Germain le Fouilloux (53) organise une ballade et exposition de véhicules anciens.

Lors de cette manifestation, il sera proposé aux visiteurs une exposition de véhicules à 4 ou 2 roues à moteur ou non dont la **date de la 1^{ère} immatriculation est antérieure à 1994** pour les véhicules avec carte grise. Si vous êtes en possession d'un véhicule de ce type, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous serions heureux de vous compter parmi nos exposants.

Une balade dans les villages avoisinants sera proposée le matin, pour le plaisir de rouler entre passionnés.

Vous aurez la possibilité de vous installer le dimanche 09 juin à partir de 7 heures du matin. Pour une bonne organisation, vous pouvez contacter :

Loïc Chevallier

1 Impasse Jean Chouan
53240 Saint Germain le Fouilloux
Tél. 07 86 93 23 79
folies.germinoises@gmail.com

Jérôme Besnier

1 La Maison Bleue
53240 Saint Germain le Fouilloux
Tél. 06 76 70 93 62
jerome.besnier53@gmail.com

Nadège Bourdais et Nadège Margalé (présidentes) et toute l'équipe



COUPON – REPONSE

Réponse souhaitée avant le 24 mai 2024

Nom : Prénom :
(si groupe, nom du responsable)

Marque :

Type : Année :

Nom du propriétaire : Nom du chauffeur :

Adresse :

Adresse mail :@..... Tél :

➤ Un repas offert pour les propriétaires de véhicule (menu échine)

Inscription supplémentaire au choix

- Pavé de Bœuf * – nombre de personne(s) : X 18 € =€
- Echine de porc * – nombre de personne(s) : X 14 € =€
- Saucisse * – nombre de personne(s) : X 14€ =€
- *Repas incluant : apéritif, viande bœuf ou échine + frites – fromage, dessert et Café

- Menu enfant – nombre de personne(s) : X 7 € =€
Repas incluant : jus d'orange, saucisse + frites – fromage – dessert

Merci de bien vouloir joindre le règlement du ou des repas avec le coupon-réponse à l'ordre du comité des fêtes de Saint Germain le Fouilloux pour que votre commande soit validée.

Coupon à retourner à Loïc Chevallier ou à Jérôme BESNIER (cf adresse ci-dessus)

Règlement à nous retourner

Conditions générales d'admissions :

Cette manifestation conviviale est ouverte aux particuliers, associations, professionnels. **L'inscription ainsi que l'emplacement sont gratuits pour tous les exposants. Cette exposition est ouverte à tout véhicule possédant 4 ou 2 roues, à moteur ou non. Pour les véhicules avec cartes grises, la date de la 1^{ère} immatriculation devra être antérieure à 1994.**
En cas de désistement, nous vous demandons de nous avertir avant le 03 juin 2024.

Contacts : Loïc Chevallier au 07 86 93 23 79 - Jérôme BESNIER au 06 76 70 93 62.

Engagement des participants :

- Il devra respecter les limites des espaces attribués
- Le stationnement des voitures, remorques, camping-car, camions ne devra pas nuire à l'esthétique générale. Ces derniers devront être garés sur les emplacements prévus à cet effet (parking exposants ou emplacement réservé).
- Les exposants restitueront les lieux dans l'état dans lesquels ils les ont trouvés après avoir effectué la remise en état qui s'avèrera nécessaire.

Assurance obligatoire :

Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une Assurance Responsabilité Civile et nous en fournir une attestation.

Tous les véhicules n'ayant pas d'attestation d'assurance ne pourront pas défilé.

Nous vous conseillons vivement une assurance « tous risques » qui couvre les dommages à votre matériel.

La surveillance du matériel exposé est obligatoire : les vols, détériorations ou destructions survenus pendant l'installation, la durée de l'exposition (heures d'ouverture au public) ou le démontage, ne peuvent être couverts par l'assurance du Comité des Fêtes.

Obligations et droits de l'organisateur :

Le Comité des Fêtes se réserve le droit avant ou pendant l'exposition de faire retirer de l'exposition tout objet ou présentation qui ne sera pas conforme au thème de l'exposition ou à l'image de marque de la manifestation ainsi que toute personne ne respectant pas la sécurité. Sur réservation, il sera possible pour les exposants qui le souhaitent d'amener le matériel la veille sous leurs responsabilités. Dans ce cas, par mesure de sécurité, la batterie du véhicule devra être débranchée.

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance du règlement.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »